



Commune de
WITTISHEIM

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 12 DECEMBRE 2023

PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 19 décembre 2023 à 20h en salle polyvalente de Wittisheim, après convocation d'usage légale en date du 15 décembre 2023 et mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :
17

Présents :
10

Absents excusés :
7

Pouvoirs :
7

Absents non
excusés :
0

La séance est présidée par M. le Maire, KNOBLOCH Christophe, qui salue les membres présents :

- BARONDEAU Huguette
- CHAMBAS Jean-Marc
- DA COSTA OLIVEIRA Agathe
- JASIC Mahir
- ORIHUELA Jules
- ROHMER Rosalie
- ROMILLY Aude
- SIMLER Nicolas
- WITWICKI Thierry

Absents excusés :

- AYDIN Marie-Madeleine - Procuration : Aude ROMILLY
- GISSELBRECHT Fabrice – Procuration : JASIC Mahir
- LOOS Clothilde – Procuration : WITWICKI Thierry
- ROSENZWEY Arnaud - Procuration : DA COSTA OLIVEIRA Agathe
- SEYLLER Cédric – Procuration : SIMLER Nicolas
- SEYLLER Francis - Procuration : KNOBLOCH Christophe
- SEYLLER Yolande – Procuration : BARONDEAU Huguette

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE :

1. Approbation et signature du PV du 14 novembre 2023
2. Désignation d'un secrétaire de séance

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT :

3. Travaux de restructuration et d'extension de la mairie - Fonds de concours de la CCRM
4. Travaux de démolition du bâtiment de l'ancien Crédit Agricole

ONF :

5. Programme des travaux 2024
6. Etat des coupes 2024

CHASSE COMMUNALE :

7. Agrément de la candidature pour l'adjudication de la chasse communale 2024-2033

CIMETIERE :

8. Tarifs des concessions

FINANCES :

9. Engagement, liquidation mandatement des dépenses d'investissement
10. Mémoires de vie – Modification du prix de vente

11. DECISIONS DU MAIRE

12. INFORMATIONS

Avant d'entamer la séance, M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers dans la salle de réunion de la salle polyvalente. En effet, les travaux dans la Mairie commençant le 08 janvier prochain, les bâtiments sont désormais

vidés. Le service administratif a déménagé dans ancienne poste. Quelques soucis techniques liés à l'accès internet et à la téléphonie demeurent et empêchent le fonctionnement normal de la Mairie et surtout de l'Agence Postale. M. le Maire remercie l'ensemble du personnel communal par rapport aux travaux effectués dans le cadre de ce déménagement.

M. le Maire tient également à remercier Mme Huguette BARONDEAU et M. Thierry WITWICKI pour l'accueil des Montréalais dans le cadre de leur visite des marchés de Noël et plus généralement les membres de la commission Jumelage et les conseillers présents lors du verre de l'amitié.

Mme Huguette BARONDEAU en profite pour indiquer que les dates officielles du Jumelage en 2024 sont connues et auront lieu du 8 au 12 mai. Une communication dans ce sens sera réalisée auprès des habitants de la commune.

1. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du PV du 14 novembre 2023

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2023 a été adressé à l'ensemble des conseillers qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

Adopté à l'UNANIMITE.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), au début de la séance, le conseil municipal nomme M. Nicolas SIMLER pour remplir les fonctions de secrétaire.

Adopté à l'UNANIMITE.

3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT : Travaux de restructuration et d'extension de la mairie - Fonds de concours de la CCRM

Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH

Par délibération n°2023-028 du 05 avril 2023, le Conseil de Communauté a instauré un règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, visant à soutenir les projets d'investissement des communes membres. À ce titre, toute commune de la Communauté de Communes peut prétendre à un fonds de concours d'un montant maximum de 30 000 €. Ce montant peut être porté à 45 000 € si le projet présenté au financement relève d'actions inscrites au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ou au référentiel Climat Air Energie (Cit'ergie) pour favoriser les projets locaux s'inscrivant dans une dynamique d'innovation en matière environnementale.

Dans ce cadre, la Commune de Wittisheim a déposé un dossier de demande de fonds de concours pour réaliser des travaux de restructuration et d'extension de la Mairie. L'opération s'inscrivant dans les actions fléchées dans le PCAET, la subvention allouée peut être portée à 45 000 €.

Le coût de l'opération est estimé à 1 412 566,94 € HT. La part des subventions prévisionnelles hors fonds de concours s'élève à 610 447,00 €. Le montant du fonds de concours n'excédant pas la part du financement assurée par la commune (1 080 712,87 €), la Commune de Wittisheim peut bien prétendre à l'intégralité de la subvention sollicitée.

Le Maire indique que la commune doit, pour que ce versement soit effectif, délibérer dans le même sens ; la Communauté de Communes ayant déjà approuvé l'octroi de ce fonds de concours le 15 novembre dernier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE DECIDE :

- **D'APPROUVER le versement d'un fonds de concours de 45 000 € par la Communauté de Communes à la Commune de Wittisheim pour les travaux de restructuration et d'extension de la Mairie ;**
- **D'APPROUVER le projet de convention avec la Communauté de Communes joint à la présente délibération ;**

- **D'AUTORISER le Maire à signer la convention de fonds de concours.**

4. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT : Travaux de démolition du bâtiment de l'ancien Crédit Agricole

Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH

Le bâtiment de l'ancien Crédit Agricole (superficie de 51m²), situé dans la rue de l'Eglise, a été racheté par la commune de Wittisheim il y a environ 15 ans. Depuis, seuls des travaux d'urgence ont été menés sur la toiture de cet édifice, pour éviter une trop grande détérioration du bâtiment.

Une étude préalable a été confiée à un architecte en 2019, pour la réalisation de travaux dans le bâtiment. Différentes variantes ont été chiffrées pour sa réhabilitation, avec et sans ajout d'extension, pour des montants variant de 94 500 € HT à 131 000 € HT.

Son emprise est idéalement située pour envisager un futur aménagement de la place centrale de la commune : création de places de parking, mise en place de toilettes publiques ... Sa démolition dans ce contexte semble donc opportune.

Par ailleurs, les travaux de restructuration et extension de la Mairie vont impacter tout prochainement et pendant plus d'un an le stationnement sur cette place centrale, car celle-ci sera utilisée pour l'installation de la base vie du chantier et pour le stationnement des camionnettes des entreprises.

De ce fait, la commission réunie, lors de sa réunion du 29/11/2023, a émis un avis favorable à la démolition rapide du bâtiment et à la mise en place de concassé. Cette solution permettrait de pallier le manque de stationnement durant la durée des travaux, dans l'attente d'un projet d'aménagement pérenne.

Au-delà des travaux de démolition eux-mêmes, un diagnostic amiante devra être réalisé afin d'envisager un désamiantage si nécessaire.

M. le Maire précise que certaines personnes sont intéressés par l'acquisition de ce bâtiment. Cependant, le coût de la restructuration et le manque de stationnement à proximité font que ce n'est pas une solution opportune.

M. Jules ORIHUELA demande si la présence d'amiante aura un impact sur le coût des travaux de démolition.

M. le Maire lui répond qu'en cas d'amiante, une entreprise spécialisée devra effectivement intervenir. Dans le cas où le montant des travaux supplémentaires liés au désamiantage était inférieur à 10.000 €, M. le Maire ayant délégation, le devis sera signé. Dans le cas contraire, une décision devra être prise par le conseil municipal.

M. Thierry WITWICKI demande sous quel délai la démolition pourrait être engagée.

M. le Maire lui répond que ce délai sera fonction des résultats du diagnostic amiante.

M. Thierry WITWICKI demande si le devis de démolition et d'aménagement du site comprend le revêtement du sol.

M. le Maire lui indique que le devis comprend effectivement la mise en place de concassé au sol.

M. Jules ORIHUELA demande si le bâtiment a une cave.

M. le Maire lui répond qu'une cave existe et qu'elle sera comblée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE DECIDE :

- **D'APPROUVER le devis de l'entreprise JEHL pour la démolition du bâtiment de l'ancien Crédit Agricole, pour un montant de 9 800 € HT ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer les documents afférents.**

5. ONF : Programme des travaux 2024

Rapporteur : L'Adjoint au Maire, Nicolas SIMLER

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer quant aux travaux proposés pour l'année à venir, pour ce qui concerne les forêts gérées par l'ONF.

M. Nicolas SIMLER détaille le programme des travaux pour 2024 dont les devis ont été transmis aux conseillers municipaux. Ce programme, dont le coût total s'élève à 16 050,00€ HT comprend des travaux :

- de maintenance du parcellaire ;
- de plantation sylvicoles (pour enrichir les peuplements et les adapter à l'évolution du climat) ;
- d'accueil du public ;
- divers (matérialisation et sécurisation des lots de bois de chauffage).

L'assistance technique pour l'encadrement de l'exploitation forestière et les prestations annexes se chiffre à 735,90 € HT.

Les honoraires pour l'assistance technique à donneur d'ordre s'élèvent à 1 803,75 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE DECIDE :

- **D'APPROUVER ce programme de travaux pour l'année 2024.**
- **DE DECIDER d'inscrire ces montants au budget prévisionnel 2024.**

6. ONF : Etat des coupes 2024

Rapporteur : L'Adjoint au Maire, Nicolas SIMLER

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer quant à l'état des coupes pour l'année à venir, pour ce qui concerne les forêts gérées par l'ONF.

Le volume total prévisionnel des coupes 2024 est de 524 m³ de bois, pour une recette brute prévisionnelle de 24 290,00 € HT.

Les dépenses d'exploitation des bois sont estimées à 12 454,00 € HT au total.

Aussi, le bilan net prévisionnel est de 11 836,00 € HT.

Mme Rosalie ROHMER demande si ces recettes évoluent par rapport à 2023.

M. Nicolas SIMLER lui répond que les recettes prévisionnelles 2024 seraient à priori moins importantes qu'en 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE DECIDE :

- **D'APPROUVER cet état prévisionnel des coupes pour l'année 2024.**
- **DE DECIDER d'inscrire ces montants au budget prévisionnel 2024.**

M. Nicolas SIMLER ajoute que la vente de bois de chauffage 2023 s'est tenue il y a quelques semaines et a rapporté environ 13 000 €, soit 38 €/stère de bois.

7. CHASSE COMMUNALE : Agrément de la candidature pour l'adjudication de la chasse communale 2024-2033

Rapporteur : L'Adjoint au Maire, Nicolas SIMLER

Les candidats à la location de la chasse 2024-2033 avaient jusqu'au 13 novembre 2023 pour faire parvenir en Mairie leur déclaration de candidature ainsi que les pièces annexées.

Ces candidatures devant par la suite être préalablement examinées par la Commission Communale Consultative de la Chasse.

L'unique candidature et les pièces justificatives ont été étudiées par la commission qui indique qu'elles sont conformes au cahier des charges. Il s'agit de l'Association de chasse BANDI - Rue de l'Avenir 25 - 2852 COURTETELLE.

L'adjudication de la chasse aura lieu le mercredi 20 décembre à 16h, en salle de réunion de la salle polyvalente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE DECIDE :

- **D'APPROUVER la décision de la Commission Consultative en émettant un avis favorable à l'encontre de ce candidat ayant constitué un dossier complet.**

8. CIMETIERE : Tarifs des concessions

Rapporteur : L'Adjoint au Maire, Nicolas SIMLER

Par délibération n°5 du 12/01/2015, le conseil municipal avait fixé le prix des concessions comme suit, pour une durée de 15 années :

- Tombe simple : 90 €
- Tombe double : 180 €
- Tombe triple (uniquement celles existantes) : 270 €

M. Jules ORIHUELA demande si ces tarifs s'appliquent uniquement aux renouvellements des concessions ?

M. Nicolas SIMLER lui répond que les tarifs s'appliqueraient aussi bien pour les renouvellement que pour les nouvelles demandes de concession.

Mme Aude ROMILLY fait remarquer que ces tarifs sont globalement très raisonnables, comparativement au « service » rendu et à la durée des concessions.

Considérant les moyens matériels et humains nécessaires à l'entretien du cimetière ;
Sur proposition de la commission réunie qui s'est tenue le 29/11/2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE DECIDE :

- **DE FIXER, à compter du 1^{er} janvier 2024, le coût des concessions pour une durée de 15 ans à :**
 - Tombe simple : 100 €
 - Tombe double : 200 €
 - Tombe triple (uniquement celles existantes) : 300 €
- **DE REPARTIR les recettes, comme précédemment, entre le CCAS et la Commune, à raison d'1/3 pour le CCAS et 2/3 pour la commune.**

9. FINANCES : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs

Rapporteur : L'Adjointe au Maire, Aude ROMILLY

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au premier trimestre 2024 et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite du quart (25%) des crédits de dépenses d'investissement inscrits au budget de l'exercice 2023 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) soit :**

Chap./Articles	Désignation	Crédits ouverts au BP 2023	Montant de l'autorisation (1/4)
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000.00 €	500.00 €
10222	FCTVA	2 000.00 €	500.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	92 700.00 €	23 175.00 €
1641	Emprunts en euros	92 700.00 €	23 175.00 €
20	Immobilisations incorporelles	169 500.00 €	42 375.00 €
2031	Frais d'études	169 500.00 €	42 375.00 €
2051	Concessions et droits similaires	0.00 €	0.00 €
204	Subventions d'équipement versées	2 000.00 €	500.00 €
20421	Biens mobiliers, matériel et études	2 000.00 €	500.00 €
21	Immobilisations corporelles	3 260 095.00 €	815 023.75 €
2111	Terrains nus	54 400.00 €	13 600.00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 000.00 €	1 000.00 €
2128	Autres agencements et aménagements	353 000.00 €	88 250.00 €
21311	Bâtiments administratifs	1 400 000.00 €	350 000.00 €
21312	Bâtiments scolaires	0.00 €	0.00 €
21318	Autres bâtiments publics	37 000.00 €	9 250.00 €
2151	Réseaux de voirie	1 184 750.00 €	296 187.50 €
21534	Réseaux d'électrification	6 645.00 €	1 661.25 €
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	5 000.00 €	1 250.00 €
2175738	Autre matériel et outillage de voirie	10 000.00 €	2 500.00 €
2181	Install. générales, agencement & aménagements divers	0.00 €	0.00 €
21828	Autres matériels de transport	0.00 €	0.00 €
2183	Matériel informatique	0.00 €	0.00 €
21831	Matériel informatique scolaire	3 000.00 €	750.00 €
21838	Autre matériel informatique	7 300.00 €	1 825.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	50 000.00 €	12 500.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	145 000.00 €	36 250.00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	288 605.00 €	72 151.25 €
45811306	Dépenses rue de Hilsenheim ss mandat CeA	214 000.00 €	53 500.00 €
45811308	Dépenses rue Roses/Cim. ss mandat CCRM	33 250.00 €	8 312.50 €
45811309	Dépenses rue des Soeurs ss mandat CCRM	41 355.00 €	10 338.75 €
001	Déficit d'investissement reporté	409 975.92 €	102 493.98 €
001	Déficit d'investissement reporté	409 975.92 €	102 493.98 €
041	Opérations patrimoniales	10 200.00 €	2 550.00 €
204422	Bâtiments et installations	100.00 €	25.00 €
2111	Terrains nus	50.00 €	12.50 €
2112	Terrains de voirie	50.00 €	12.50 €
2151	Réseaux de voirie	10 000.00 €	2 500.00 €
		4 235 075.92 €	1 058 768.98 €

10. FINANCES : Mémoires de vie – Modification du prix de vente

Par délibération en date du 19/06/2012, le Conseil municipal a fixé le prix de vente du livre « Wittisheim – Unser Dorf...notre village » à 39 €.

Le 11 mars 2021, le stock de livres était de 825 exemplaires et la régie instituée en vue de la vente des livres a été supprimée par arrêté n°110-2021 en date du 27 septembre 2021, à la demande du comptable public.

Les exemplaires restants peuvent toutefois être vendus par le biais d'une facturation, mais, compte tenu du nombre d'exemplaires déjà vendus et distribués, notamment en guise de cadeau lors des mariages, il est proposé de réduire le prix de vente de moitié, afin de rendre le produit plus attractif et susciter quelques ventes supplémentaires.

Sur proposition de la commission réunie qui s'est tenue le 29/11/2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE DECIDE :

- **DE FIXER le prix de vente du livre « Wittisheim – Unser Dorf...notre village » à 15,00 € ;**
- **D'ÉMETTRE une facture pour chaque vente.**

11. DECISIONS DU MAIRE

DEPENSES (devis validés) :

- Configuration informatique des locaux temporaires du service administratif
OCI – 3 240,00 € TTC
- Chemins ruraux – Diagnostic et auscultation mécanique de la chaussée
DTE – 5 508 € TTC

M. le Maire explique que certains chemins ayant été dégradés dans le cadre de la création et de l'alimentation du méthaniseur à Sundhouse, il y a lieu de réaliser une étude quant au coût de la rénovation des chemins. Dans l'intervalle, le trafic des poids lourds en lien avec l'activité des méthaniseurs est interdit sur ces chemins.

RECETTES :

- TCCFE 2022 (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Énergie)
Territoire d'Énergie Alsace – 21 146,28 €
- Tea reverse aux commune cette taxe, qui est payée par les fournisseurs d'électricité.

12. INFORMATIONS

Fête des aînés :

La commission réunie, lors de sa réunion du 29/11/2023 a proposé le passage progressif des invitations, de même que la distribution des colis aux absents, de 65 à 70 ans, d'ici à 2032.

Les conseillers s'accordent sur le fait de devoir communiquer quant à cette décision, afin que chacun puisse en être informé.

Mme Rosalie ROHMER s'interroge quant à l'opportunité de faire payer le conjoint des invités. Après discussion, les conseillers n'y sont globalement pas favorables.

Mme Huguette BARONDEAU remercie les conseillers pour leur aide lors de la fête des aînés qui s'est tenue fin 2023.

Projet de construction d'une maison médicalisée :

Par suite de la présentation du projet par le Dr IHLI (construction d'un nouveau bâtiment accueillant plusieurs professionnels de santé) en commission réunie et aux discussions qui ont suivies, la proposition a été faite pour la cession d'un terrain communal.

La demande est un terrain de 10 ares à hauteur de 1.000 €/are. Les domaines estiment le terrain à 14.000 €/are. Dans ce cadre, le montage juridique de la cession de ce terrain stipulerait que si changement de destination était opéré pour la transformation du bâtiment en logement, une plus-value serait apportée au prix du terrain, de l'ordre de 13.000 €/are pour arriver à 14.000 €/are.

Les conseillers étant favorables à ce montage et au prix de la cession, un accord de principe sera donné aux médecins, dans l'attente de la validation du projet et de la cession du terrain lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

En parallèle, la commune a indiqué souhaiter être maître d'ouvrage pour la création du parking à proximité du bâtiment.

Installation d'une brigade mobile de la Gendarmerie :

M. le Maire indique que la candidature de Wittisheim n'a pas été retenue pour l'installation de cette brigade. Le milieu rural n'ayant pas été privilégié dans ce cadre.

L'ensemble des points ayant été débattus, la séance est levée à 21h58.

Le secrétaire de séance,
M. Nicolas SIMLER



Le Maire,
M. Christophe KNOBLOCH

